

PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE CA 2022

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS

Nb de membres en exercice	19
Nb de membres présents	15
Nb de suffrages exprimés	15
Votes Contre	0
Pour	15
Abstentions	0

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Date de convocation : 06/04/2023	Séance : 13/04/2023

Le conseil municipal, réuni et présidé par (1) de Michèle BUISSON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par , après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	178 564,69	0,00	149 731,87	0,00	328 296,56
Opérations exercice	1 379 419,11	1 472 814,67	526 451,12	386 284,47	1 905 870,23	1 859 099,14
TOTAUX	1 379 419,11	1 651 379,36	526 451,12	536 016,34	1 905 870,23	2 187 395,70
Résultat de clôture		271 960,25		9 565,22		281 525,47

Restes à réaliser	0,00	0,00
Besoin / excédent de financement total		281 525,47
Pour mémoire: Virement à la section d'investissement		145 900,00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0,00	au compte 1068 (recette d'investissement)
271 960,25	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
9 565,22	au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

Ont signé au registre des délibérations :

Présents : ARBOUSSET Clara (Conseillère municipale), BLACLARD Catherine (Conseillère municipale), BOISSIER Florence (Adjointe au Maire), BUISSON Michèle (Adjointe au Maire), CORNEVAUX Matthias (Conseiller municipal), DELES Julie (Conseillère municipale), DJALMIT Cyril (Conseiller municipal délégué), FOLCHER Christelle (Adjointe au Maire), FOLCHER François (Adjoint au Maire), MALACHANNE Olivier (Conseiller municipal), MALGOUYRES Thibaud (Conseiller municipal), MAURIN Stephan (Maire - non votant), MERCIER Gilles (Conseiller municipal), PUCHERAL Mathieu (Conseiller municipal), PUCHERAL MOLINES Fabienne (Adjointe au Maire),

Pour expédition conforme,

Représentés : BONICEL Lucie (Conseillère municipale),

Absents : BOISSIER Sophie (Conseillère municipale), HARVOIS Guillaume (Conseiller municipal), MOLINES Daniel (Conseiller municipal),

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

(2) En fonction des données communiquées par le comptable.



RF
Préfecture de Mende
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/04/2023
048-200057594-DE_2023_125-DE